



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vétérinaires

Question écrite n° 42383

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le contenu de l'avant-projet de loi d'avenir agricole. En effet, l'avant-projet de loi d'avenir agricole du Gouvernement, dans sa version envoyée au Conseil d'État, comporte en sa page 68 au 7° une modification radicale du statut des vétérinaires concernant la délivrance des médicaments vétérinaires limitée à une liste d'antibiotiques dits « critiques ». L'inquiétude des autorités concernant l'utilisation de ces antibiotiques est partagée par les professionnels qui en limitent les prescriptions chaque jour. Cependant, certains animaux ont besoin de ces antibiotiques pour vivre. Si leur utilisation doit être limitée, le découplage de la prescription et de la délivrance a prouvé son manque d'efficacité dans les pays le pratiquant (Espagne, Italie). Son seul impact a été une diminution considérable du revenu des vétérinaires. D'autres mécanismes existent comme l'interdiction d'utilisation dans le cadre du bilan sanitaire d'exploitation ou bien encore la prescription exclusive sur bactériologie-antibiogramme. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir renoncer à la modification du statut des vétérinaires.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et la ministre des affaires sociales et de la santé ont reçu le 4 novembre dernier les représentants du conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires et les organisations techniques et syndicales vétérinaires. Cette réunion a permis de poser les bases d'un engagement de la profession vétérinaire pour réduire le recours aux antibiotiques critiques dont il faut prioritairement préserver l'efficacité pour l'homme, en médecine vétérinaire. Le plan Écoantibio a d'ores et déjà permis de réduire significativement le recours aux antibiotiques en médecine vétérinaire. Cependant, les efforts doivent être poursuivis pour les antibiotiques critiques, dont la consommation a fortement augmenté dans certaines filières. Il a été convenu de remplacer la mesure sur le découplage initialement prévue par plusieurs dispositions qui seront introduites dans le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt : inscription dans la loi d'un objectif chiffré de réduction de la consommation d'antibiotiques critiques, mise en place de vétérinaires référents, encadrement renforcé des prescriptions par des recommandations de bonne pratique, élaborées sous l'égide de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Un groupe de travail associant les vétérinaires, le ministère en charge des affaires sociales et le ministère en charge de l'agriculture, étudie les modalités de mise en oeuvre des engagements de la profession qui traduiront un véritable contrat d'objectif entre les organisations vétérinaires et le Gouvernement dans une mobilisation commune dans la lutte contre l'antibiorésistance.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42383

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11731

Réponse publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12652